

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mercredi 20 décembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 11 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10 Délibération n°D_2023_12_20_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Pierrette Baton Marechal, M. Norbert Regard à M. Marc Brunier Absent excusé : / Absents : M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Christophe Piazzoni Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Désignation d'un élu en charge du sport

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est adhérente au SIVU du complexe sportif du Vuache depuis 2008 et informe l'assemblée que ledit SIVU a adhéré à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES). De fait, la commune en devient également adhérente et peut profiter de ses services.

Dans ce cadre, un représentant de la commune doit être nommé pour « contribuer au développement du « Réseau sport des collectivités locales », défendre et représenter les intérêts des collectivités locales dans le sport en France et en Outre-mer.

Vu la délibération du 6 juin 2008 portant adhésion de la commune de Contamine-Sarzin au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du complexe sportif du Vuache ;

Vu l'adhésion du SIVU du complexe sportif du Vuache à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) ;

Considérant que l'ensemble des communes adhérentes au SIVU du complexe sportif du Vuache sont, de fait, adhérentes à l'ANDES ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant en charge du sport ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **DESIGNE** M. Georges CANICATTI élu en charge du sport.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire  Compte tenu de sa télétransmission le : 21 décembre 2023 De sa publication : 21 décembre 2023 Et de sa mise en ligne le : 21 décembre 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 20 décembre 2023 Le Maire,  De secrétaire de séance,  Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
---	--